Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: - (1992)

Heft: 34-35

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Elections au Conseil Fédéral

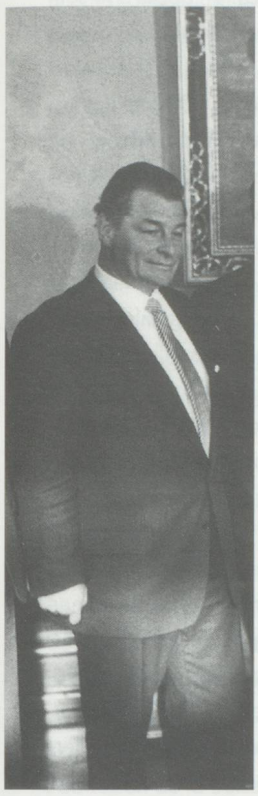

Jean-Pascal Delamuraz. Meilleur résultat aux élections au Conseil Fédéral.

L'Assemblée Fédérale a réélu avec des scores médiocres les sept conseillers fédéraux pour une nouvelle législature de quatre ans. Une élection tristounette, sur fond de remue-ménage de l'extrême droite et de mini-scandale, de vertueux et très imaginatifs parlementaires alémaniques ayant accusé les conseillers fédéraux romands (MM. Delamuraz et Felber) de trop boire. Les députés romands avaient, ce jour-là, presque tous une bouteille de vin sur leur pupitre... Seul le radical vaudois Jean-Pascal Delamuraz aura obtenu un bon résultat, avec 172 voix sur 228 bulletins corrects. Adolf Ogi (UDC/BE) obtient 151 voix - sur 216 bulletins valables. Les socialistes Otto Stich (SO) et René Felber (NE) sont réélus avec respectivement 145 voix sur 226 et 144 sur 209 bulletins valables. Le démocrate-chrétien Flavio Cotti (TI) obtient, lui, 135 voix (sur 223), son collègue de parti Arnold Koller (SG) 132 sur 224. Dernier de la classe, Kaspar Villiger (LU), que réélisent 127 voix, paye ainsi, d'après lui, les problèmes de la politique d'asile et les suites de l'affaire des fiches. Le nouveau Président de la Confédération pour 1992, René Felber, 58 ans, (élu avec 158 voix sur 207, bien moins que Flavio Cotti l'an passé, qui lui-même avait déjà réalisé un score médiocre), est le sixième Neuchâtelois et le huitième socialiste à accéder à la présidence de la Confédération. Chef du Département Fédéral des Affaires Etrangères, il est entré au Conseil Fédéral en 1987. Adolf Ogi, actuel chef du Département Fédéral des Transports, des Communications et de l'Energie (DFTCE), 49 ans, est entré lui aussi en 1987 au Conseil Fédéral. Il sera le Vice-Président de la Confédération pour 1992. ■

Mesures d'économies des cantons et des communes : fonctionnaires en effervescence

Les fonctionnaires mécontents sont toujours plus nombreux. Les mesures des autorités cantonales et communales sont en effet loin de faire l'unanimité et les salariés de la fonction publique ne veulent pas faire les frais de l'opération. Là, des fonctionnaires vaudois organisent une journée de manifestation, ici, 3000 fonctionnaires fribourgeois débrayent. La colère monte également dans les services publics valaisans, bernois et genevois. L'Etat - contraint aux mesures d'économies - exige des sacrifices de la part de ses salariés. Mais à Berne, par exemple, les fonctionnaires jugent inadmissible que leur "employeur" n'offre plus la pleine compensation du renchérissement.

Bataille de compétence

Selon une expertise de Paul Richli, professeur de droit constitutionnel et administratif à St Gall, les autorités de Berne ne sont pas compétentes pour décider de ne compenser que partiellement la hausse du coût de la vie de leurs fonctionnaires. Le professeur Richli fonde ses observations sur l'adoption du décret bernois de la compensation du renchérissement. Il ressort des débats du Grand Conseil et des affirmations du Conseil d'Etat d'alors, que le gouvernement ne devrait certes pas sans autre compenser "à la virgule près" la hausse du coût de la vie. Mais n'accorder que 2 % pour un renchérissement de plus de 5 % contrevient à ces dispositions. Autre son de cloche à la direction cantonale des finances. D'après le premier secrétaire de direction, Hans Rudolf Saxer, il n'existe aucun droit à une compensation intégrale. Selon le décret, le gouvernement a la "compétence" de fixer les hausses de salaires.

30 millions d'économies

A Zurich, les autorités cantonales aimeraient augmenter leurs fonctionnaires seulement à partir du 1er juillet 1992. Le canton économiserait ainsi 30 millions de frs.s. en frais de personnel. Et le déficit passerait de 337 à 307 millions de frs.s. Le passage à une classe supérieure, selon le principe du travail accompli était assuré pour le 1er janvier. Le parlement doit

Service civil accepté par le Conseil des Etats

Le Conseil des Etats a accepté par 29 voix contre 1 une modification de la Constitution prévoyant un service civil pour les objecteurs de conscience. Le Conseil National ayant pris la même décision en septembre, le nouvel article 18 pourra passer en votation populaire. Il a la teneur suivante : "Chaque Suisse est tenu au service militaire. La loi organise un service civil". Nombreux étaient les orateurs qui étaient d'avis de mettre enfin un terme à un débat qui dure depuis des décennies et d'insérer dans la Constitution une formule simple, ouverte, qui permette d'élaborer ensuite une loi sur l'objection de conscience. La loi Barras, adoptée en juin dernier, qui prévoit l'astreinte au travail en remplacement d'une peine, est une première étape. La suivante doit être cette révision de l'article 18 de la Constitution : un compromis accepté par les principaux partis politiques. ■

encore se prononcer sur le déplacement au 1er juillet de la compensation du renchérissement. Cette mesure, unique en son genre, toucherait les fonctionnaires de l'administration et de l'appareil judiciaire.

Aux PTT aussi

Depuis le mois de janvier, le paiement des salaires du personnel des PTT est retardé de quelques jours. La régie économisera grâce à cela 4,5 millions de frs.s. en 1992. Dès lors, au lieu de toucher leur salaire le 20 du mois, les fonctionnaires des PTT ne le toucheront plus que le 25. La décision de la direction générale, rendue officielle en décembre, touche quelque 65.000 employés. ■

Pour avoir sauvé des enfants juifs pendant la guerre

Anne Marie Imhof-Piguet s'est vue décerner la Médaille des Justes parmi les Nations, à l'ambassade d'Israël à Berne, pour avoir sauvé la vie de plusieurs enfants juifs au péril de sa vie pendant la dernière guerre. Employée par la Croix Rouge Suisse en Ardèche, Anne Marie Imhof-Piguet a eu dès 1943 la garde d'enfants juifs dont les parents avaient été déportés. Lorsqu'elle réalisa qu'ils allaient subir le même sort, la jeune femme mit sur pied une filière secrète pour leur faire franchir clandestinement la frontière dans le Doubs, et les mettre en sécurité en Suisse. Elle vit actuellement à Köniz, près de Berne, et toujours engagée, elle continue à plaider pour l'accueil des réfugiés en Suisse. La Médaille des Justes, décernée en présence de ses anciens protégés, a également été remise à Victoria Rytz-Cordier et à Madeleine Cordier, de la Chapelle des Bois (dans le Doubs). Les deux soeurs avaient apporté leur soutien au cours de ces périlleuses traversées de la frontière. ■

Dépêches

Noël pour la Bulgarie : durant tout le mois de décembre, une association d'aide pour la Bulgarie, soutenue par un comité de parlementaires issus de la majorité des partis, récolte vêtements et argent pour les homes d'enfants et les personnes âgées.

"Elle tue nos enfants" : le dimanche 1er décembre, des parents de toxicomanes manifestent dans les rues de Zurich et de Berne. Devant l'échec de la répression (les grands trafiquants de drogues sont rarement inquiétés), ils demandent une révision de la loi et une politique d'accueil et d'aide plus systématique.

Drogue : le parc Kocher, lieu de rencontre des toxicomanes à Berne, est fermé depuis la mi-décembre. La mesure fait partie du programme mis sur pied pour diminuer l'attrait de la place bernoise sur les toxicomanes venant de l'extérieur. Un hébergement de nuit a par contre été ouvert pour ceux de la région.

Sida : dimanche 1er décembre toujours, 4ème journée mondiale du sida. Tables rondes, concerts, fêtes et autres manifestations sont organisées à travers toute la Suisse pour informer et lancer un appel à la solidarité. Fin septembre, la Suisse comptait 2.086 cas de sida déclarés, dont 408 femmes.

Transfusés séropositifs : la Croix Rouge Suisse (CRS) constitue un fonds d'un million de frs.s. destiné à une aide spéciale aux hémophiles et receveurs de sang infecté par des produits de son laboratoire central. La CRS estime que 150 personnes ont été contaminées par le virus du sida suite à une transfusion. D'autre part, la filiale suisse de la société Immuno versera un million de frs.s. - 40 personnes infectées par le virus du sida présent dans ses produits recevront chacune 25.000 frs.s.

Démissions : de Eva Segmüller, de la présidence du Parti démocrate-chrétien (PDC), et de Vital Darbellay, de la présidence du groupe du PDC aux Chambres Fédérales.

Auto... : le Parti suisse des automobilistes ne changera pas de nom. Réunis à Reiden (LU), les délégués ont approuvé la proposition de modification du nom de leur parti à une majorité insuffisante de 43 voix contre 21 et une absten-

Les bateaux du Léman sous la loupe du fisc français

Les bateaux de la Compagnie Générale de Navigation (CGN), naviguant sur le Léman, trompent sans le savoir le fisc français. La loi française prévoit bien l'exemption de la TVA pour des billets de passagers en provenance ou à destination de l'étranger. Mais, ainsi que l'a découvert un inspecteur particulièrement zélé, la règle ne s'applique pas aux transports lacustres... En effet, si la loi exempte de la TVA les transports aériens, ferroviaires ou maritimes, les transports lacustres semblent avoir été oubliés dans les textes déterminant ces questions de taxes. Si elle devait être appliquée à la lettre, c'est environ un million de frs.s. que la CGN devrait rembourser à la France. Fridolin Hefti, directeur de la CGN, se dit convaincu qu'il s'agit là d'une lacune et se montre confiant : le Léman est le seul lac concerné et les Conseillers Fédéraux Adolf Ogi et Otto Stich sont même intervenus auprès de leurs homologues français, qui ont déclaré s'occuper de l'affaire...

A suivre ! ■

tion. La majorité des trois quarts avait été requise pour un changement de nom.

Lega : la "Lega dei Ticinesi" rejette la proposition du Parti radical tessinois d'entamer des pourparlers. La ligue affirme ne pas vouloir trahir ses électeurs. Elle réitère, dans son journal "Il Mattino", la menace de faire tomber le gouvernement cantonal. Une simple récolte de signatures permet en effet - au Tessin - d'organiser un référendum sur la destitution des autorités.

Réunification : le Parti socialiste tessinois et le Parti socialiste unitaire ont décidé de se regrouper en un seul parti d'ici juin 92.

Contre : le Parti du travail (PDT) décide de soutenir les référendums s'opposant à la suppression du droit de timbre, à l'adhésion de la Suisse aux institutions de Bretton Woods et à la nouvelle loi sur les écoles polytechniques fédérales. Il s'oppose par contre aux référendums contre les nouvelles lignes ferroviaires à travers les Alpes (NLFA) et la réforme du Parlement.

FMI oui : la Fédération Suisse des Travailleurs de la Métallurgie et de l'Horlogerie (FTMH) se prononce en faveur de l'adhésion de la Suisse au Fonds Monétaire International (FMI).

Omni (suite) : après l'effondrement de l'empire Omni, Franz Müller, liquidateur d'Omni, annonce qu'une plainte pénale sera déposée contre l'ancien patron du groupe, Werner K. Rey. Franz Müller confirme en outre que le groupe Omni laisse une ardoise de 1,625 milliard de frs.s.

Hausses : prévues aux PTT dès février prochain et maintien du courrier A et B. Le Conseil Fédéral estime en effet que pour qu'un tarif unique puisse être introduit, il faudrait arrêter les efforts réalisés pour le maintien de la qualité du service postal...

Recalée : l'ex-enseignante Mariette Paschoud, tristement connue pour avoir émis des doutes quant à l'existence réelle de chambres à gaz dans les camps de concentration nazis, ne sera pas promue major. Kaspar Villiger, chef du Département Militaire Fédéral (DMF) explique ce refus par les positions de Mme Paschoud au sujet de l'holocauste.

La police cantonale : de Neuchâtel de nouveau sur la sellette. Un inspecteur de la sûreté a été révoqué pour avoir, en tant que caissier d'un groupement sportif de la police, subtilisé quelque 13 000 frs.s. D'autre part, un inspecteur, un ex-inspecteur et un gardien de prison de Neuchâtel sont accusés de divers délits par un brocanteur inculpé pour escroquerie.

Condamnation : du régime birman par 149 parlementaires fédéraux qui, dans une lettre ouverte adressée à l'Ambassade de Birmanie, somment le gouvernement de ce pays de libérer Mme Aung Suu Kyi, prix Nobel de la Paix 1991. Ils exigent par ailleurs le retour d'un gouvernement démocratiquement élu.

En baisse : durant les dix premiers mois de 1991, le nombre de faillites a augmenté de plus de 35 % par rapport à 1990. Les observateurs expliquent en partie cette évolution par la perte de compétitivité de l'économie, l'augmentation des interventions étatiques et la hausse des pertes des débiteurs.

CFF : le budget 92 des CFF, qui fait supporter à la caisse fédérale une dépense de près de deux milliards de frs.s., est finalement accepté par le Conseil des Etats. Il n'y a pas de quoi paniquer, d'après Adolf Ogi qui propose que l'on revoie les dimensions du réseau ainsi que les prestations, ou que l'on envisage encore une privatisation partielle. Mais pas question de toucher à certains projets (NFLA, ferroutage etc...) pour lesquels la Suisse est engagée au niveau international.

Armée : le Département Militaire Fédéral (DMF) va supprimer une centaine d'emplois cette année dans les fabriques de munitions de Thoune et Altdorf. La suppression d'un millier de postes dans le canton de Berne avait été déjà annoncée dans le cadre des réformes "Armée 95".

Journalistes : le Conseil Fédéral met en consultation une révision du code pénal qui prévoit pour les journalistes le droit de refuser de témoigner sur le contenu et la source de leurs informations. Le projet prévoit aussi un allégement de la notion du secret militaire.

Entente tripartite : Adolf Ogi signe le 28 novembre à Bonn l'accord trilatéral (Suisse, Autriche, Allemagne) sur les transports.

L'accord sur le transit : paraphé à Bruxelles le 3 décembre dernier par la Suisse et la CE marque la fin de plus de 3 ans de négociations. Une journée importante selon Adolf Ogi, pour qui "quatorze nations européennes jettent les bases de la politique des transports du futur". Les accords de transit de la CE avec la Suisse et l'Autriche donnent la priorité au rail et veulent tenir compte de l'environnement.

Chassé croisé : de l'Ambassadeur François Nordmann, actuellement chef de la délégation suisse près l'UNESCO à Paris, au poste de directeur de la Direction des organisations internationales au Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE). L'Ambassadeur Jean-Pierre Keusch, à ce poste depuis 1989, vient lui à Paris occuper le poste de M. Nordmann.

Les "premiers" des Chambres: l'avocate Josi Meier (LU), démocrate-chrétienne, seule femme à siéger encore au Conseil des Etats, est élue Présidente du même Conseil des Etats. Hans-Rudolf Nebiker, (BS/UDC) est lui élu Président du Conseil National.

Le budget 92 : de la Confédération est adopté par les Chambres après moult navettes et une cure d'amaigrissement : de 2 milliards de frs.s., le déficit passe à 1,3 milliard.

Réduction : des frais d'assistance aux requérants d'asile. Depuis le 1er janvier, ceux-ci ne sont plus logés en hôtel, n'ont en principe plus d'assurance maladie et voient leur argent de poche passer de 5 à 3 frs. s. par jour. La Confédération veut économiser ainsi 35 millions de frs. s.

Le Conseil National : dit non à l'abrogation de l'arrêté contre la spéculation foncière. La revente d'immeubles non agricoles reste donc interdite pendant un délai de 5 ans, comme c'est le cas depuis 1989.

Contre la surproduction agricole : le Conseil Fédéral a fixé au 1er janvier 1992 la mise en vigueur de mesures à cet égard. Les primes de culture sont réduites, les mises en jachère et les cultures extensives encouragées. ■